

ANNEXE E
ACTE DE DÉLÉGATION
(ARTICLE 12.5 DE L'ENTENTE COLLECTIVE)

ATTENDU QUE _____ (le « Producteur Initial ») a conclu en date du _____ avec _____ (le « Réalisateur ») un contrat de réalisation pour l'émission intitulée _____ ;

ATTENDU QUE les droits concédés au Producteur Initial en vertu de ce contrat ont été transférés à _____ (le « Producteur Acquéreur »);

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour que les droits et obligations du Producteur Initial soient assumés entièrement par le Producteur Acquéreur à compter du transfert;

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1- Le Producteur Acquéreur est lié par les termes de l'entente collective APFTQ/ARRQ (section télévision) (date) à l'égard du contrat de réalisation, comme s'il avait contracté à l'origine avec le Réalisateur. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Producteur Acquéreur s'engage à assumer toutes les obligations originellement assumées par le Producteur Initial à la signature du contrat de réalisation intervenue avec le Réalisateur, en date du _____, incluant, mais non limitativement, le cas échéant, le paiement du cachet de réalisation, cotisations professionnelles, contributions et autres;

2- Le Producteur Initial demeure entièrement responsable des obligations qui sont liquides et exigibles au moment du transfert. Ces obligations sont assumées conjointement et solidairement par le Producteur Initial et le Producteur Acquéreur;

3- Le Réalisateur et l'ARRQ relèvent par la présente le Producteur Initial de toutes les autres obligations prévues au contrat de réalisation.

SIGNÉ À _____ CE _____.

Producteur Initial

Réalisateur

Producteur Acquéreur

ARRQ